



---

### Séance du lundi 23 avril 2018

---

Date de la convocation: 18/04/2018

**Date d'affichage de la convocation : 18/04/2018**

**Membres en exercice**  
: 10

*L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois avril 21 heures 00 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire*

**Présents : 7**

**Présents :** Guy FAVAREL, Jean-Claude CASSAGNE, Jérôme GAINARD, Bertrand LABOURDERE, Laurence MASSEY, Eric LAMBERT, Christian CASSAGNE

**Votants: 8**

**Pour:**  
8

**Représentés:** Eric CERETTO

**Secrétaire de séance:**  
**CASSAGNE**  
Christian

**Excusés:** Geneviève FOUCONNIER, Guy CLARAC

**Absents:**

---

### Objet: demande de subvention Conseil Départemental - DE\_2018\_008

Monsieur le maire expose que la commune de Préneron a projeté l'aménagement à l'étage de la nouvelle mairie, un espace permettant la création de trois bureaux locatifs avec salle de réunion, kitchenette et toilettes PMR, dédiés à l'exercice d'une activité professionnelle à distance « le télétravail » fort du très haut débit déployé par Gers numérique depuis 2016 sur notre commune. Afin d'améliorer le potentiel des lieux existant, l'actuelle salle des fêtes mitoyenne sera réaménagée et offrira deux grandes terrasses exposées au midi. Cette seconde tranche de travaux qui sera exécutée conjointement avec la réalisation de la nouvelle mairie au rez-de-chaussée, aura un coût estimé à 100 055,00€.

Dans le cadre de la contractualisation des projets de territoire entre le conseil départemental et la communauté des communes « Artagnan en Fezensac » un financement complémentaire peut être sollicité.

Le fonds de développement départemental pour les projets ayant un caractère supra-communal et une dotation départementale rurale pour les projets d'intérêt communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

**SOLLICITE** Monsieur le Président du conseil départemental à l'éligibilité de ces dispositifs.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents.  
Le Maire : Guy Favarel

Préfecture du Gers  
Date de réception de l'AR: 24/04/2018  
032-213203326-20180423-DE\_2018\_008-DE

Date réception Préfecture  
et publication, le 24/04/2018

